



Solidaires
Finances
Publiques90
Territoire de Belfort

infos
sept 2023

Union
syndicale
Solidaires

■ DGFIP et FONCTION PUBLIQUE

une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle
pour... certains agents publics

Parmi les clopinettes annoncées le 12/06/2023 au titre de la revalorisation salariale des fonctionnaires, figurait notamment une prime pouvoir d'achat de 300 € à 800 €.

Si une prime exceptionnelle est a priori toujours bienvenue, le compte n'y est doublement pas :

- ni quantitativement car il faudrait significativement augmenter les rémunérations et de manière pérenne pour rattraper les pertes de pouvoir d'achat subies depuis 20 ans et singulièrement ces 2 dernières années ;

- ni qualitativement au regard des diverses restrictions touchant cette prime.

Alors, Qui en sera bénéficiaire, pour Quel Montant et Quand ?

Voici quelques éléments de réponse suite à la publication du Décret du 31/07/2023 « portant création d'une **prime de pouvoir d'achat exceptionnelle pour certains agents publics** civils de la fonction publique de l'État et de la fonction publique hospitalière ainsi que pour les militaires » et de la FAQ rédigée par la Direction générale de l'administration et de la fonction publique (DGAFF) le 04/08/2023 (attention : les éléments présentés ici sont ceux dont nous disposons à cette date – ils sont susceptibles d'évolution).

NB : les conditions de mise en œuvre ont été déterminées unilatéralement par le ministère de la Fonction publique et la DGAFF, sans autre forme de concertation avec les syndicats, qui n'en ont eu qu'une simple information et n'ont même pas été destinataires de la FAQ !



Critères	Conditions	Observations
Fonctionnels	Les agents publics civils et militaires qui relèvent de : <ul style="list-style-type: none"> la fonction publique d'État (FPE) la fonction publique hospitalière (FPH) 	Concerne : <ul style="list-style-type: none"> les agents titulaires (fonctionnaires) les agents non titulaires (contractuels) les stagiaires ENFIP
Géographiques	Résidence en France métropolitaine ou dans les COM suivants : Martinique, Guadeloupe, Guyane, La Réunion, Mayotte, Saint-Barthélemy, Saint-Martin et Saint-Pierre-et-Miquelon	Sont exclus : <ul style="list-style-type: none"> La Polynésie française Wallis-et-Futuna La Nouvelle-Calédonie
Individuels	<ul style="list-style-type: none"> Nommé ou recruté avec date d'effet antérieure au 01/01/2023 ET rémunéré au 30/06/2023 par un employeur public 	Sont exclus : <ul style="list-style-type: none"> les derniers arrivés les partis trop tôt (notamment les retraités) les parents en congé parental au 30/06/2023
De rémunération	rémunération brute ≤ 39 000 € pour la période du 01/07/2022 au 30/06/2023	Tant pis pour celles et ceux qui sont au-dessus du plafond, c'est-à-dire la quasi-totalité des A, la majorité des B, et même certains C
D'EXCLUSION !	Sont exclus : <ul style="list-style-type: none"> les apprentis les étudiants en stage dans les services les volontaires du service civique les vacataires 	<i>Un plan d'action inédit « pour la jeunesse » !</i>



Le montant de la prime exceptionnelle est modulé en fonction de la **Rémunération Brute** perçue au titre de la période courant du 01/07/2022 au 30/06/2023 selon le barème suivant :

Rémunération brute (X) perçue au titre de la période courant du 01/07/2022 au 30/06/2023	Montant brut* de la prime de pouvoir d'achat
X ≤ 23 700 €	800,00 €
23 700 € < X ≤ 27 300 €	700,00 €
27 300 € < X ≤ 29 160 €	600,00 €
29 160 € < X ≤ 30 840 €	500,00 €
30 840 € < X ≤ 32 280 €	400,00 €
32 280 € < X ≤ 33 600 €	350,00 €
33 600 € < X ≤ 39 000 €	300,00 €

* La prime est soumise à cotisations sociales et à impôt sur le revenu

La **rémunération brute** c'est le total de la 1ère colonne (intitulée "à payer") que vous trouverez **au bas du bulletin de paye** (sont inclus le traitement indiciaire brut, l'indemnité de résidence, le supplément Familial de Traitement, l'IAT / l'IFTS, la nouvelle bonification indiciaire, les ACF, la prime de rendement, l'indemnité mensuelle de technicité, la participation à la PSC, le forfait télétravail, ...)

À ce montant total, il faut retirer :

- l'indemnité versée au titre de la Garantie individuelle du pouvoir d'achat (GIPA), si celle-ci a été perçue fin 2022
- la prise en charge partielle des frais de transports domicile-travail et le forfait mobilité durable
- le montant du transfert primes / points

Pour savoir si vous êtes éligibles et à quel montant, il faut reprendre les fiches de paye du juillet 2022 à juin 2023 et additionner ces totaux

Attention aux régularisations : Une régularisation de la paye du mois de juin 2022 intervenant en septembre 2022 n'est pas prise en compte. A contrario, une rémunération perçue en août 2023 au titre de juin 2023 est prise en compte dans le calcul du montant de la rémunération de référence.

Donc si vos jours de grève n'ont pas tous été prélevés au 30 juin 2023, il faut diminuer la rémunération brute des montants prélevés ultérieurement et qui correspondent aux jours de grève de la période de juillet 2022 à juin 2023.

Lorsque l'agent n'a pas été employé et rémunéré sur la totalité de la période (recrutement postérieur au 01/07/2022, agent placé en disponibilité sur une partie de la période, ...) la rémunération perçue est rétablie sur une durée sur douze mois : le montant de la rémunération brute est divisé par le nombre de mois rémunérés (tout mois entamé est considéré entier), puis multiplié par 12 pour obtenir la rémunération brute annuelle.

Dernier point d'attention, le montant de la prime est proratisé en cas de temps partiel ou de durée d'emploi réduite :

Exemple : Un agent, dont le temps de travail est fixé à 80 %, perçoit une rémunération égale à 85,71 % d'un temps plein. Sa prime sera donc de 85,71 % du montant de référence. Un agent, à temps partiel (80 %) en 2022, puis à temps complet en 2023, perçoit une rémunération égale à 92,86% d'un temps plein $((6 \times 85,71\% + 6 \times 100\%) / 12)$. Sa prime sera donc de 92,86 % du montant de référence auquel il ouvre droit.



Le décret ne fixe pas de calendrier de versement.
Il devrait intervenir avant la fin de l'année 2023, mais c'est sans garantie.
La prime sera versée en une seule fois.

Pour une vraie hausse des rémunérations, Solidaires Finances Publiques revendique :

- une véritable augmentation de la valeur du point d'indice et son indexation sur l'inflation ;
- la revalorisation de l'IMT (inchangée depuis 2017), de la prime de rendement (inchangée depuis 2017), de la valeur du point ACF (inchangée depuis 2009), de l'allocation forfaitaire de télétravail (à 50 €/mois), et des frais de mission ;
- l'attribution de 40 points d'ACF pour l'ensemble des personnels ;
- l'application du taux normal de pension civile pour l'IMT (l'IMT donne lieu à une retenue pour pension au taux démesurément élevé de 20 %) ;
- le refus de tout dispositif de rémunération au mérite.



Rencontre avec Thomas Cazenave nouveau ministre délégué aux comptes publics.

Histoire de bien commencer la rentrée, Solidaires Finances a été reçu par le successeur de G. Attal : Thomas Cazenave, le 1er septembre.

C'était une présentation croisée et une première prise de contact. Donc n'attendez pas de fortes annonces. On voit néanmoins se dessiner quelques pistes ou indications, qui vont nous mettre plus ou moins en joie ...

Notre délégation a, en quelques mots, fait une synthèse des grands thèmes que nous portons : le plaidoyer pour une autre trajectoire pour Bercy et ses directions, le constat de la dégradation de nos missions, l'illustration par l'exemple (**GMBI**), la perte de sens et technicité, le défaut d'attractivité, la nécessité d'un bilan sur pas mal de choses par rapport à la valse des restructurations, le fait qu'il faut travailler à une réelle reconnaissance pour les agents, surtout dans un contexte inflationniste.

Des focus ont été faits également sur la situation de certaines directions (DGDDI, DGCCRF, ...) et surtout par rapport à deux « chantiers » spécifiques : la protection sociale complémentaire et le devenir de l'action sociale.

De son côté, le nouveau locataire a souligné son attachement au dialogue social, sa porte ouverte en affirmant qu'il comptait présider les CSAM, à l'image de ce que faisait son prédécesseur.

Toujours sur le dialogue social, il y met largement tout le côté missions, ce qui correspond assez à nos vues. Toutefois, il a aussi affirmé un respect du pré carré des directions. A titre d'exemple, pour la demande d'audience de l'intersyndicale DGFIP, il regarde d'abord et répondra ensuite.

Dans la série « intérêt marqué », il est aussi revenu sur ce qu'on pensait du plan anti-fraude, ce qui peut promettre des débats assez passionnés ...

Toujours au chapitre missions, il a dit banco sur certaines de nos demandes, à savoir un bilan des effets de la loi ESSOC, ainsi que les outils numériques et l'IA.

Pour les agents, il insiste beaucoup sur la sécurité et se montre assez d'accord avec nous pour en faire un point de suivi permanent.

Sur le dossier carrières rémunérations, il prend acte, mais n'a pas dit grand-chose au fond. Le SG a évoqué le retour d'un PQM, avec un abondement des volumes (+ 10 % en 2024 et 2025). Ok pour l'image. Au final, à l'échelle de tout le ministère, cela ne fait pas grand-chose...

Il y a eu aussi un échange plus avancé sur le régime indemnitaire, notamment autour de l'IMT. Un point nous a tout de suite mis en alerte : le Ministre a l'air assez sensible au dossier **rémunération au mérite** (ce qui correspond aussi à d'autres signaux entendus ici et là).

Bref, on pourrait assez vite repartir sur ce vilain terrain ... On peut aussi envisager qu'il y ait un petit « couplage » avancées sur les rémunérations / « mérite ».

A suivre...

■ TERRITOIRE DE BELFORT

Que de nouvelles têtes en cette rentrée 2023 !

Si, avec l'installation du PNCD, on peut humainement se réjouir de l'arrivée d'un contingent exceptionnel de nouvelles et nouveaux agent.es dans notre département, auxquelles et auxquels nous réitérons tous nos vœux de bonne installation, il ne faut pas oublier que, cette année comme les précédentes et au regard des emplois à pourvoir, notre DDFIP perd encore des effectifs.

Année après année, l'effritement de nos effectifs et celui de notre pouvoir d'achat dégradent le sens de nos missions et l'attractivité de nos métiers. Il ne faut pas s'étonner, alors, que nos directions ne puissent même plus maintenir jusqu'au terme initialement prévu des structures devenues tellement petites qu'on finit par les fermer prématurément.

Que penser de la fermeture du site de Giromagny, ancienne et historique trésorerie du nord du département, réduite à l'état d'antenne de SGC, dont le maintien était par contrat garanti jusqu'en 2026... mais fermée dès le 1er septembre 2023 ?

Que penser d'une situation telle qu'elle oblige notre direction à recruter à cette rentrée pas moins de 7 agents contractuels, dont les conditions de rémunération et de formation seront un nouveau cheval de bataille pour notre organisation syndicale ?

Non, malgré le soleil et les sourires, cette rentrée n'est pas satisfaisante !

■ INTERPROFESSIONNELLE & SOCIÉTÉ

LES VALEURS ET PRATIQUES DE SOLIDAIRES EN RÉSUMÉ

Nous souhaitons que le travail et l'économie soient au service de l'intérêt collectif, en prenant en compte les équilibres écologiques. Nous voulons vivre dans un monde où personne ne reste sur le côté, à la rue, ne meurt de faim ou n'est parqué dans des camps aux frontières de l'Europe. Nous voulons vivre, pas survivre ! Nous voulons sortir du système capitaliste, générateur d'inégalités, d'exploitation des humains et de destruction de la planète. La socialisation des entreprises et leur autogestion sont une alternative crédible à explorer.

Au travail comme en dehors, personne ne doit subir d'oppression liée à la perception de sa couleur, de son sexe, de son genre, de sa religion, de son handicap ou de sa culture. Nous luttons pour l'égalité des droits. **Notre syndicalisme est féministe, antiraciste, lgbti+ et s'attaque aux systèmes de domination.**

Les services publics sont notre bien commun. Nous les défendons (contre les fermetures, les privatisations, la dématérialisation) et souhaitons les développer, en créer de nouveaux. Le statut de fonctionnaire qui assure l'indépendance doit être défendu et renforcé. La protection sociale est un autre bien commun qui doit être développée et préservée des appétits capitalistes de rentabilité.

Nous nous opposons résolument à l'extrême-droite qui n'amène que la violence et la haine et qui travaille main dans la main avec les patrons. Jamais l'autoritarisme, le repli sur soi et la xénophobie ne seront des solutions.

Nous luttons pour nos libertés publiques et individuelles qui sont régulièrement remises en cause, rognées au nom de l'antiterrorisme ou de l'État d'urgence, sur fond de multiplication des violences policières.

Nous pensons que tous les sujets qui touchent ou que vivent les travailleuses et les travailleurs, comme le handicap, l'accès à un logement digne, le racisme ou les lgbtphobies, l'accès à l'avortement, la lutte contre les violences sexistes et sexuelles nous concernent partout et tout le temps et pas seulement sur nos lieux de travail. **C'est pourquoi nous travaillons avec de nombreuses associations de lutte du mouvement social.**

La crise écologique et climatique est très grave. Il y a urgence à changer en profondeur les systèmes de production et à sortir d'un consumérisme destructeur. Il faut rompre avec le capitalisme qui est incapable de se réguler. Nous sommes écologistes. **Nous participons activement à l'Alliance Ecologique et Sociale (AES)** qui regroupe syndicats et associations, pour agir ensemble et lier urgence sociale et urgence écologique, fin du monde et fin du mois.

Nous entretenons des relations avec de nombreuses organisations syndicales et associations à l'étranger pour **faire vivre la solidarité internationale**. Nous participons notamment au Réseau Syndical International de Solidarité et de Lutte (RSISL).

Il existe de nombreux syndicats avec des positions, des pratiques et des valeurs plus ou moins éloigné.es de Solidaires. **Nous essayons toujours de privilégier l'unité** en intersyndicale pour avancer et construire le rapport de force nécessaire pour permettre aux salarié-es de gagner.

Nous sommes indépendant.es des patrons, de l'État et des organisations politiques.

La recherche de démocratie est au cœur de notre syndicalisme. Nous fonctionnons principalement au consensus. Ce sont les adhérent-es qui décident des orientations, des revendications et des mobilisations. Nous soutenons l'auto-organisation des luttes et des grèves et la tenue d'assemblées générales décisionnelles.

